

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai, le Bureau de Sète agglomération méditerranée, légalement convoqué le 17 MAI 2018, s'est réuni au sein de la Salle Sud du Siège de Sète agglomération méditerranée à 16 heures 00, sous la présidence de Monsieur Antoine DE RINALDO, Vice-Président.

Étaient présents :

Antoine DE RINALDO, Henry FRICOU, Yves MICHEL, Élane ROSAY, Francis VEAUTE, Michel GARCIA, Norbert CHAPLIN, Emile ANFOSSO, Lucien LABIT, Christophe DURAND, Jacques ADGÉ, Alain VIDAL

Étaient absents représentés :

François COMMENHES à Antoine DE RINALDO, Gérard CANOVAS à Francis VEAUTE, Magali FERRIER à Norbert CHAPLIN.

Étaient absents excusés :

Pierre BOULDOIRE représenté par Loïc LINARES (sans voix délibérative)

Secrétaire de séance :

Antoine DE RINALDO

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Validation Procès-verbaux des Bureaux communautaires du 12/04/2018 et du 19/04/2018

Validé à l'unanimité

- III. Point d'information
 - Zone commerciale de Balaruc
- IV. Dossiers soumis à décisions :

2018-046	Marché 18 EC 003 - Etudes opérationnelles d'aménagement et missions support (études environnementales, programmation économique et résidentielle, étude de mobilité, étude foncière et immobilière, assistance juridique) - Autorisation de signature Rapporteur : FRICOU Henry	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2018-047	Service commun urbanisme - Conventions de mutualisation entre Sète agglomération méditerranée et les communes de Frontignan et Marseillan - Autorisation de signature Rapporteur : DE RINALDO Antoine	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

2018-048	Fonds de Cohésion sociale (FCS) - Association Habitat Jeunes Accueil et Services Sète et Bassin de Thau (AHJT) - Autorisation de signature d'une convention de partenariat et attribution d'une subvention Rapporteur : FEUILLASSIER Geneviève	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2018-049	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) des quartiers anciens de Sète - Attribution de subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé Rapporteur : FEUILLASSIER Geneviève	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2018-050	Programme d'Intérêt Général 2017 (PIG) - Attribution de subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé Rapporteur : FEUILLASSIER Geneviève	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2018-051	Club des croisières de Sète - Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2018 Rapporteur : ROSAY Eliane	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2018-052	Jeune Chambre Economique du bassin de Thau - Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2018 pour les actions menées en faveur de l'économie, de l'emploi, de l'environnement du territoire de Thau - Autorisation de signature d'une convention Rapporteur : MICHEL Yves	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2018-053	Parc d'activités économiques de l'Engarone - Cession de terrains à la Sarl Label Frite - Autorisation de signature Rapporteur : MICHEL Yves	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2018-054	Collecte des ordures ménagères et nettoyage des espaces publics - Marchés n°17 RU 088 lots 1 et 2 - Autorisation de signature Rapporteur : ADGÉ Jacques	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2018-055	Dégrèvement de la redevance assainissement - Procédure exclus - 1er et 2nd semestre 2017 Rapporteur : DE RINALDO Antoine	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2018-056

Dégrèvement de la redevance assainissement -
Procédure warsmann et assimilés - 1er et 2nd
semestre 2017
Rapporteur : DE RINALDO Antoine

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION
ADOPTÉE A
L'UNANIMITÉ


V. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

Vu pour être affiché le 31 MAI 2018 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le 25 MAI 2018



Patrice Millet,

Directeur Général des Services de Sète agglomération méditerranéenne

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Sète agglomération méditerranéenne, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Sète agglomération méditerranéenne (<http://www.agglopoie.fr/>)

